

## AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016

Nom de la compétition : **Régate du Vauban – Grade : 5B**  
Dates complètes : **Samedi 31 aout 2013**  
Lieu : **Rade de Brest, Baie de Camaret**  
Autorité Organisatrice : **USAM Voile**

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A** ou **B** ou **C** ou **D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **5<sup>e</sup>** ou **4<sup>e</sup>** ou **3<sup>e</sup>** catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière** de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 tous bateaux du système à handicap (Osiris Habitable).

3.2 Les bateaux admissibles peuvent se pré-inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site du GCI.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
OSIRIS HN	15 €

**5. PROGRAMME****5.1** Confirmation d'inscription :

Jour et date jeudi 29 aout 2013 de 14 h 00 à 17 h 30

Jour et date vendredi 30 aout 2013 de 14 h 00 à 17 h 30

Au Bureau de l'USAM Voile, Maison du Nautisme, Port du Moulin Blanc

**5.3** Jours de course : (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
31 aout	14 h 00 Banc du Corbeau	Osiris Habitable

**5.4** Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h 00.**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront : disponibles à la confirmation des inscriptions

**7. LES PARCOURS****7.1** Les parcours seront de type : Construits et/ou Côtiers.**7.2** L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (*joindre si possible un extrait de carte*).**8. CLASSEMENT****8.1** [1] courses devront être validées pour valider la compétition.**8.2** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.**9. PLACE AU PORT**

Renseignements sur l'emplacement au port : port Vauban à Camaret, ponton réservé pour la régata.

**10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**11. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**12. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit :

Remise du trophée du Vauban

Tirage au sort des lots à 18h30 ponton du Nautic.

**13. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [gci.brest@gmail.com](mailto:gci.brest@gmail.com).

Samedi soir possibilité de repas au Vauban (15 € par personne).

Remise des prix Samedi à Camaret à l'issus des courses.